

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 14 • Numéro 12 • Le 7 décembre 2023

Faites preuve de vigilance en essayant un médicament : prévenez les erreurs avec les échantillons

Lorsqu'un nouveau médicament vous est prescrit, votre médecin vous a peut-être donné une réserve d'échantillons afin que vous puissiez en faire l'essai. Cette façon de procéder peut sembler bonne, mais les échantillons peuvent parfois entraîner des problèmes. Si votre pharmacien ne sait pas que vous prenez un échantillon de médicament, il ne pourra pas vérifier la sécurité des interactions avec vos autres médicaments.

Médicamentssecuritaires.ca a appris qu'une personne avait reçu de son médecin un échantillon d'un nouvel anticoagulant. Ce n'était pas clair pour le patient qu'il devait cesser de prendre son ancien anticoagulant au moment d'essayer l'échantillon. Cette personne a suivi les directives pour chacun des deux médicaments qu'elle a pris en même temps. Heureusement, l'erreur a été découverte à temps et le risque d'une hémorragie grave a été géré adéquatement.

Afin de prévenir les erreurs, Médicamentssecuritaires.ca recommande les importantes mesures de sécurité suivantes si vous recevez des échantillons d'un prescripteur :

- **Mettez à jour votre liste de médicaments et avisez qui de droit :** Conservez une liste de tous les médicaments que vous prenez et n'oubliez pas d'y ajouter tout échantillon. Partagez cette liste avec votre équipe de soins. Cela permet à tous de savoir exactement ce que vous prenez et peut aider à prévenir des préjudices.
- **Informez votre pharmacien :** Si vous obtenez un échantillon de médicament, avisez votre pharmacien. Demandez-lui de mettre à jour votre dossier et de vérifier si cela pourrait causer un problème avec d'autres médicaments que vous prenez.
- **Ayez recours aux *Cinq questions à poser à propos de vos médicaments*** et obtenez les réponses dont vous avez besoin pour essayer vos échantillons en toute sécurité.



Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler un erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2023. Tous droits réservés.